

51050 - Autres actions éducatives et de formation

**Proposition d'attribution d'une subvention à
l'association « Entreprendre pour apprendre » pour
l'année 2019**

CP/2019/380

Service chef de file :

J - Mission éducation, sport, jeunesse

J350 - Service de la jeunesse et de la vie associative

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer une subvention à l'association « Entreprendre pour apprendre », pour l'année 2019, en faveur des dispositifs « Mini-Entreprises » et « Journées innov'-EPA », en lien avec le Plan Actions éducatives et Collèges 2017-2020.

1. PRESENTATION DES DISPOSITIFS PORTÉS PAR L'ASSOCIATION ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE (EPA)

Par délibération n° CD/2017/007 du 20 mars 2017, le Conseil Départemental a approuvé le Plan Actions éducatives et Collèges pour la période 2017-2020, réaffirmant ainsi l'engagement du Département dans le domaine de l'action éducative.

L'association « Entreprendre pour apprendre » a conçu le dispositif « Mini-Entreprises », qui consiste à créer une entreprise pour permettre aux élèves d'en découvrir le quotidien, son fonctionnement et ses métiers. Pendant un an, les équipes pilotent leur entreprise, de la recherche d'une idée jusqu'à sa commercialisation. Les élèves sont accompagnés par des enseignants et un coordinateur de l'équipe territoriale Alsace de l'association EPA, et parrainés par un conseiller en entreprise.

Cette initiative de l'association EPA s'adresse particulièrement aux classes de 4^{ème} et 3^{ème} des collèges et s'inscrit dans l'axe 3 du Plan Actions éducatives et Collèges visant à accompagner le collégien à apprendre à choisir, agir et oser par soi-même et sert l'ambition de développer l'esprit d'entreprendre dès l'Ecole.

Le second dispositif proposé par l'association, « les journées innov'-EPA », consiste en une journée de créativité où des jeunes, à partir de la 4^{ème}, cherchent, en collaboration avec des professionnels, des réponses innovantes à une problématique posée par un partenaire (entreprise, association, collectivité territoriale). L'association anime directement des ateliers en collaboration avec des partenaires privés, institutionnels et associatifs.

2. BILAN 2018 ET PERSPECTIVES 2019

Les mini-entrepreneurs ont présenté leurs projets de Mini-entreprises, développés tout au long de l'année scolaire, lors du 11^{ème} championnat des Mini-entreprises EPA. Il s'est tenu le 3 mai dernier au Conseil de l'Europe à Strasbourg en présence de Sophie Béjean,

Rectrice de l'académie de Strasbourg, de Georges Waltz, Président d'EPA Grand Est, d'Elsa Schalck, Vice-Présidente de la Région Grand Est, et du représentant du président du Conseil Départemental. Cette manifestation a constitué laboutissement du travail de l'année pour les jeunes créateurs.

Les soutiens sont proportionnels aux projets qui se développent sur chaque territoire. Le Bas-Rhin reste le département qui cumule le plus de projets de Mini-entreprises et, en Alsace, 40% des Mini-entreprises se développent en collège.

A titre d'exemple, en 2018, 74 projets de Mini-entreprises ont concouru dans les différentes catégories à l'occasion de ce Championnat d'Alsace. Plus de 50 projets ont été présentés par des équipes bas-rhinoises (24 collèges, 14 lycées, 14 post-bac et 2 dans la catégorie initiative emploi). C'est ainsi un quart des collèges bas-rhinois qui ont participé à ce championnat. En 2019, 48 équipes sont bas-rhinoises. Sur les 26 collèges, parties actives de ce dispositif, 16 sont bas-rhinois.

L'édition 2019 a vu émerger 77 créations de Mini-Entreprises, par le concours de 1 200 jeunes entrepreneurs, accompagnés de 130 enseignants impliqués. Les jeunes entrepreneurs, issus de toutes filières, ont pu présenter au public des créations réalistes et originales.

Les équipes étaient réparties en 4 catégories : collège, lycée, initiative emploi et post-bac. Les gagnants de ce championnat d'Alsace des Mini-entreprises sont le collège Charles de Gaulle de Seltz et le lycée Kléber de Strasbourg. Dans les catégories initiative emploi et post-bac, ce sont les structures E2C de Mulhouse et le CNAM de Strasbourg qui ont été mises à l'honneur.

Le second dispositif, « Journées innov'-EPA », a proposé 18 manifestations déployées dans le Grand Est, dont 5 dans le Bas-Rhin en 2018. En 2019, il est question de 24 « Journées innov'-EPA », dont 9 se sont déroulées dans le département.

Ainsi, 1 680 jeunes dans le Bas-Rhin sont acteurs d'un programme EPA, et 36% des jeunes sensibilisés par des programmes déployés par EPA sont dans le Bas-Rhin.

3. OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 6 000 € à l'association « Entreprendre pour apprendre Grand Est » pour l'année 2019, afin de contribuer à financer la mise en œuvre des 3 axes suivants, développés et conduits à son initiative :

1^{er} axe :

Le soutien au développement du dispositif Mini-Entreprise dans les collèges du Bas-Rhin et la participation au Championnat d'Alsace des Mini-Entreprises

2^{ème} axe :

La mise en place en place d'un temps fort de lancement de la 12^{ème} édition des Mini-Entreprises avec des équipes des collèges participants et des représentants du monde de l'entreprise, au Département du Bas-Rhin

3^{ème} axe :

L'organisation d'une « Journée innov'-EPA » au Département du Bas-Rhin avec des collégiens bas-rhinois et des entreprises locales

La demande financière de l'association auprès du Conseil Départemental s'élève à 10 000 € pour l'année 2019-2020. Les départements de l'Aube, de la Marne, des Vosges, de la Moselle et du Haut-Rhin contribuent également au financement du projet.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer à l'association « Entreprendre pour apprendre Grand Est » une subvention de 6 000 €, au titre de l'année 2019.

La Commission de l'Enfance, de la Famille et de l'Éducation réunie le 16 septembre 2019 a émis un avis favorable à cette proposition.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
14977	65-6574-28	8 000,00 €	8 000,00 €	6 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 6 000 € à l'association Entreprendre pour apprendre Grand Est au titre de l'année 2019, afin de contribuer à financer les dispositifs « Mini-entreprises » et « Journées innov'-EPA ».

Strasbourg, le 20/09/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY